Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_108-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 23 juin 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS ; Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN (à partir de la délibération N°CC-108/2026) ; Patrick POCARD (à partir de la délibération N°CC-115/2026) ; Kevin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE (à partir de la délibération N°CC-118/2026) ; Maud GAVAUD ; Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Pascal MARCHAND donne pouvoir à Frédéric POULIZAC, Clarisse GUILMOTO donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillers communautaires absents :
Nellie JOLIVET ; Stéphane JAN.

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-108/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Votants : 53, 54 à partir de la délibérationN°CC-108/2026, 55 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 56 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-108/2026 – PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL.

Rapporteur : Christophe LAUNAY

Par délibération N°CC-080/2026 du 29 avril 2026, le conseil communautaire a décidé, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de déléguer au président un certain

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_108-DE

nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions prises par le président. Ces décisions sont les suivantes :

⇨ **Décider de la conclusion, de la révision et de la reconduction du louage de choses, à titre gratuit ou onéreux, sur le domaine public ou privé, en tant que bailleur ou preneur, pour une durée n'excédant pas 12 ans.**

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-050/2026	06/05/2026	Prêteur : RG Cycling Store Emprunteur : Ploërmel Communauté Biens mis à disposition : 2 VTT électriques Type d'usage : déplacement sur le site du Trail du Lac Durée : 5 jours, du 13/05/2026 au 18/05/2026 Montant : gratuit.
N°D-051/2026	06/05/2026	Prêteur : Le Domaine de Kervallon Emprunteur : Ploërmel Communauté Biens mis à disposition : 2 VTT électriques Type d'usage : déplacement sur le site du Trail du Lac Durée : 5 jours, du 13/05/2026 au 18/05/2026 Montant : gratuit.
N°D-052/2026	06/05/2026	Preneur : Madame Alexandra BOURDIN Localisation : bureau n°32 – Pépinière d'entreprises – Ploërmel Type d'usage : mandataire judiciaire à la protection des majeurs Durée : 24 mois, du 01/06/2026 au 31/05/2028 Montant : 4,00 € HT/m²/mois la première année et 6,00 € HT/m²/mois la deuxième année – 18,49 m².
N°D-053/2026	06/05/2026	Preneur : DAO Bretagne – avenant 3 Localisation : bureaux n°33 et 34 – Pépinière d'entreprises – Ploërmel Type d'usage : activités d'ingénierie et d'études techniques Objet de l'avenant : prolongation de la convention pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 14/05/2027. Le loyer applicable est désormais fixé à 12,00 € HT/m²/mois. L'avenant a également pour objet de modifier la surface occupée. Celle-ci passe désormais de 58,20 m² à 39,71 m² en raison de la restitution du bureau n°32 Autres clauses : inchangées
N°D-054/2026	06/05/2026	Preneur : STURNO – avenant 3 Localisation : bureau n°31 – Pépinière d'entreprises – Ploërmel Type d'usage : études et travaux de réseaux d'énergie Objet de l'avenant : prolongation de la convention pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 30/06/2027. Le loyer applicable est désormais fixé à 12,00 € HT/m²/mois – 31 m² Autres clauses : inchangées.
N°D-055/2026	18/05/2026	Preneur : GAEC HELUARD Localisation : parcelles ZD 46, ZM 631, ZM 641 et ZM 633 – Ploërmel Type d'usage : exploitation agricole conventionnelle (coupe de foin) Durée : 12 mois, du 01/06/2026 au 31/05/2027 Montant : gratuit en contrepartie de l'entretien des parcelles.
N°D-056/2026	18/05/2026	Preneur : SCEA de Tremerhan Localisation : parcelles ZI 233, ZH 240, ZH 277 et ZH 278 – Ploërmel Type d'usage : exploitation agricole conventionnelle (coupe de foin)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_108-DE

		Durée : 12 mois, du 01/06/2026 au 31/05/2027 Montant : gratuit en contrepartie de l'entretien des parcelles.
N°D-059/2026	18/05/2026	Preneur : Ablette Ploërmelaise Localisation : parcelle ZO 387 – Base de loisirs du Lac au Duc – Taupont Type d'usage : organisation des épreuves BPJEPS Guide de pêche Durée : la journée du 27/05/2026 Montant : gratuit.
N°D-060/2026	18/05/2026	Preneur : Bagad de Ploërmel Localisation : parcelle ZO 387 – Base de loisirs du Lac au Duc – Taupont Type d'usage : organisation des auditions et Fest-Deiz Durée : la journée du 31/05/2026 Montant : gratuit.
N°D-061/2026	18/05/2026	Preneur : INTERFEL Localisation : parcelle ZO 387 – Base de loisirs du Lac au Duc – Taupont Type d'usage : organisation de journées de sensibilisation autour des fruits et légumes frais Durée : les journées du 23/07/2026 et du 07/08/2026 Montant : gratuit.
N°D-062/2026	18/05/2026	Preneur : Ploërmel Handball Club Localisation : parcelle ZO 387 – Base de loisirs du Lac au Duc – Taupont Type d'usage : organisation d'entrainements de beach handball Durée : les journées des 17 et 24/05/2026 et des 7 et 14/06/2026 Montant : gratuit.
N°D-063/2026	18/05/2026	Preneur : Union des Nageurs Ploërmelais Localisation : salle de réunion du club nautique et parcelle ZO 387 – Base de loisirs du Lac au Duc – Taupont Type d'usage : organisation de la soirée de clôture de saison Durée : la journée du 12/06/2025 Montant : gratuit.
N°D-064/2026	18/05/2026	Preneur : WIMOOV – avenant 6 Localisation : bureaux n°24 et 25 – Pépinière d'entreprises – Ploërmel Type d'usage : conseils en solution de mobilité Objet de l'avenant : modification de la surface occupée. Celle-ci passe désormais de 33,94 m² à 16,97 m² en raison de la restitution du bureau n°24. L'avenant prendra effet à compter du 01/07/2026 Autres clauses : inchangées.
N°D-066/2026	18/05/2026	Prêteur : Ploërmel Communauté Emprunteur : Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Pays de Ploërmel Biens mis à disposition : 9 vélos Type d'usage : déplacements dans le cadre du « Rallye des entreprises » Durée : l'après-midi du 17/06/2026 Montant : gratuit.
N°D-068/2026	01/06/2026	Preneur : Département du Morbihan Localisation : Maison de l'enfance (salle de sieste de l'accueil de loisirs) – Ploërmel Type d'usage : PMI (ateliers massages bébé) Durée : 18 mois, du 02/06/2026 au 31/12/2027 Montant : gratuit.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_108-DE

⇨ **Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur au seuil européen de procédure formalisée des fournitures courantes et services, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés et aux accords-cadres quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-065/2026	18/05/2026	Objet du marché : collecte des déchets en apport volontaire – avenant 1 Titulaire : La Mévennaise de Transports (Saint-Méen-Le-Grand) Objet de l'avenant : remplacement de l'indice de révision 1870 « Prix Gazole » par l'indice 07221FM « Gazole – France Métropolitaine » Montant initial : 150 000,00 € HT par période (4 périodes) Incidence financière : aucune.

⇨ **Décider de l'adhésion aux centrales d'achat et prendre toute décision concernant l'acquisition de fournitures, services ou la réalisation de travaux, quelque soit leur montant, par le biais de marchés et accords-cadres attribués par une centrale d'achat au bénéfice des acheteurs, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-049/2026	06/05/2026	Objet de la convention : services d'achat centralisé RESAH Lots concernés : lot n°1 services voix et données fixe et lot n°2 services voix et données mobiles « plus » Durée de la convention : du 06/05/2026 au 31/07/2028 Montant : 150,00 € / an.

⇨ **Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.**

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-069/2026	02/06/2026	Objet : 8 bateaux modèle Fun boat de marque DART, datant, pour 3 d'entre eux, de 2008 et, 5 d'entre eux, de 2018 Preneur : SIRENA Voile (Le Pouliguen, 44) Montant : 4 500,00 €.

⇨ **Créer, modifier ou supprimer les régies comptables (de recettes et d'avances) nécessaires au fonctionnement des services communautaires.**

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-057/2026	07/05/2026	Modification régie de recettes « accueil de loisirs sans hébergement ». Nouveau lieu d'installation : Maison de l'Enfance (ancienne école Françoise Dolto à Ploërmel).
N°D-058/2026	07/05/2026	Modification régie de recettes « multi-accueil ». Nouvelle dénomination : crèche communautaire et nouveau lieu d'installation : Maison de l'Enfance (ancienne école Françoise Dolto à Ploërmel).

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants :** 54

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_108-DE

. **Pour** : 54
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0

. **Suffrages exprimés** : 54
. **Majorité absolue** : 28

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **PREND ACTE** des décisions prises par le président par délégations du conseil.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.